

# Le conseil de développement

Le conseil de développement  
Le conseil de développement

La loi d'orientation, d'aménagement et de développement durable du territoire, dite loi Voynet (25 juin 1999) dispose qu'un Conseil de développement composé de représentants de la société civile peut être créé par délibération de la Communauté d'Agglomération.

Il est consulté sur l'élaboration du projet d'agglomération ainsi que sur toute question relative à l'aménagement et au développement économique.

## Le Conseil de développement du Grand Dax

Le Conseil de Développement du Grand Dax, créé le 14 novembre 2006, est constitué de 118 membres représentant les milieux socioprofessionnels, associatifs et culturels, ou «forces vives» de l'agglomération.

Structuré en cinq collèges il a un rôle consultatif et il est force de proposition pour l'élaboration du contrat d'agglomération qui sera signé avec l'Etat et la région Aquitaine pour la période 2008-2013.

## Composition

Il est présidé par Gilbert Pontains, directeur général de Thermes Adour, président de l'USDAX.

Collège	Président
Développement Économique, emploi et formation	Bernard DUFAU
Services à la personne	Marie-France IZOULET
Habitat - logement	Bruno DESJOBERT
Développement Durable et Environnement	William TERRY
Animation culturelle	Dominique MORIN
Animation sportive	Jean-Jacques ARRAT

[Consulter les rapports et documents du Conseil de Développement](#)

Non

